

ra cependant nier les dangers et les inconvénients qui y sont inhérents.

D'un côté nous voyons dans presque chaque article du projet privé le pouvoir royal d'une des prérogatives qu'il possède aujourd'hui, tandis que d'autre part, et par suite du projet de transférer du domaine de la constitution à celui de la loi, on d'abandonner aux dispositions de la législation ordinaire, une quantité inépuisable d'objets importants, nous voyons investir les Chambres d'un accroissement de pouvoir excessif; spécialement en ce qui concerne la Seconde Chambre, qui, par une conséquence nécessaire du nouveau mode d'élections et du droit de dissoudre la représentation nationale, deviendrait une émanation de la souveraineté du peuple.

Le gouvernement de nos colonies, dont la prospérité nous importe à un degré si éminent, passerait, en tant qu'il s'agit de la législation et de l'administration financière, des mains du Roi en celles des Chambres.

La responsabilité ministérielle, l'administration des provinces et des communes, l'armée, la direction du *Waterstaat*, objets si vitaux pour notre pays, tout enfin revêtira par suite du projet des formes nouvelles, qui n'ont encore, en aucune manière, subi l'épreuve de l'expérience, et que le projet même ne nous a pas fait connaître davantage. Notre organisation judiciaire, également destinée à un changement complet, se verra adjoindre, pour le jugement de délits commis dans l'exercice de fonctions publiques, une espèce de cour spéciale, composée de juges délégués.

Le gouvernement est convaincu qu'il ne saurait adhérer à un projet d'une semblable portée, renversant et anéantissant d'un seul coup tous les principes fondamentaux et essentiels du droit public néerlandais, à moins d'oublier entièrement toutes les règles de sagesse, et de fouler aux pieds tout devoir de sollicitude pour la conservation du repos et du bonheur de l'Etat. Certes il n'existe pas de nécessité pour cela! Prêter la main à de pareils projets, ce serait précisément se laisser égarer par cet esprit d'innovation que les auteurs de la Loi Fondamentale nous ont signalé, et contre le danger duquel ils ont prémuni leur œuvre, en proscrivant tout changement ou addition dont l'expérience n'aurait pas démontré la nécessité.

Le gouvernement a vu avec plaisir que sa conviction à cet égard est partagée par grand nombre de membres de cette assemblée, qui ont en même temps été d'avis qu'il vaut mieux que la Chambre s'abstienne de prendre l'initiative en matière de réformes constitutionnelles. On a jugé, avec raison, que si le gouvernement avait été convaincu de la nécessité de procéder actuellement et dans les circonstances présentes à des changements ou additions à la Loi Fondamentale, il en aurait lui-même fait la proposition.

Qu'on ne veuille toutefois ne pas donner une fautive interprétation à ces paroles. De ce que le gouvernement ne saurait adhérer au projet actuel; de ce que d'après sa conviction la nécessité de procéder de son côté à une proposition de révision n'existe point encore, il ne faut nullement déduire qu'il ne puisse se présenter des circonstances où conformément à l'art. 227 de la Loi Fondamentale, le gouvernement croira devoir proposer des changements ou additions à la constitution. Le gouvernement est pénétré, avec les rédacteurs de notre Loi Fondamentale, de cette vérité: *le temps change et modifie tout.*

Le Roi a répondu à Vos Nobles Puissances: Vos Nobles Puissances peuvent être assurées que je veille scrupuleusement à tous les intérêts de l'Etat, et elles peuvent se reposer avec confiance sur ma sollicitude à ne rien négliger de ce que ma conviction me signalera, au moment opportun, comme convenable et nécessaire à l'amélioration réelle de la situation du pays.

Cette déclaration a été continuée d'être l'expression des sentiments de Roi, spécialement en ce qui concerne la Loi Fondamentale. La Chambre et la nation peuvent être persuadées que le Roi, qui n'a pas de désir plus ardent que d'avancer les véritables intérêts de la patrie, agira conformément à ces sentiments. Les ministres sont autorisés à en faire ici de nouveau la déclaration.

C'est d'après ces considérations, qui sont unanimement partagées par tous les ministres du Roi, qu'usant de la faculté qui nous est accordée par l'art. 93 de la Loi Fondamentale, nous proposons à Vos Nobles Puissances, de refuser leur approbation à tous les projets de loi tendant à apporter des changements à la Loi Fondamentale.

C'est après avoir entendu le discours dont nous venons de donner la traduction, que la Chambre, ainsi que nous l'avons

vu précédemment, a jugé à 34 voix contre 21 que toute discussion ultérieure des projets de révision constitutionnelle devenait sans but.

Ont voté pour l'ordre du jour: MM. Corver Hooft, Verwey Mejan, Enschedé, Bakker, Romme, Snoeck Hurgronje, Modderman, Bleiswyk, Kniphorst, De Jong van Beek en Donk, Scheers van Harencaspel, Gevers, Hoffman, Nederburgh, Den Tex, Menso, Mutsaers, van Nagell, Hinkopen, Jongsma, van Sasse van Ysselt, Uitwerff Sterling, Hooft, Cost Jørdens, Wichers, Druivesteyn, Luyben, Faber van Riemsdyk, Repelaer, Telting, Gouverneur, van Naamen, Star Busman, Brouwer, et le président;

Ont voté contre: MM. De Man, De Backer, Nedermeyer van Rosenthal, Heloma, Boreel van Hogelanden, Bruce, Van Panhuys, Storm, Schooneveld, Van Gollstein, Luzac, Anemaet, Thorbecke, Heemstra, Van Rechteren, Dymaer van Twist, Cornéli, Strens, De Monchy, Wichers et De Kempenaer.

La Chambre s'est ajournée à mardi, jour où commenceront les discussions sur le projet de tarif.

On nous écrit de Paris, le 29 mai: Avant-hier, S. A. R. le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar s'est rendu à Versailles pour assister aux manœuvres du 4^e et du 7^e régiment de dragons, et du 8^e de hussards, commandés par les colonels Grand, duc d'Elehingen et Delmas de Grammont.

Quelques jours auparavant, S. A. R. le grand-duc héréditaire avait visité les travaux du fort d'Ivry. Après avoir admiré les constructions souterraines exécutées sous la direction de M. le colonel du génie Noizet et de MM. les commandans Vivien et Blondeau, S. A. R. a parcouru tout le front de l'enceinte des fortifications depuis Charonne jusqu'aux Prés-Saint-Gervais, accompagné par M. le lieutenant-colonel du génie Chaband-Latour, qui a dirigé ces vastes et difficiles travaux, et par MM. Jaclot Bossy et Vielhan, capitaines du génie.

S. A. R. a terminé cette course intéressante par la visite du fort du Mont-Valérien, que MM. les capitaines Humbert et Rieutort lui ont fait examiner dans le plus grand détail.

On lit dans le *Journal des Débats*: S. A. R. le Grand-Duc Héréditaire de Saxe-Weimar a quitté hier Paris pour retourner en Allemagne. Malgré la brièveté de son séjour à Paris, ce jeune prince y a laissé l'impression la plus favorable. Il a recherché tous nos hommes distingués avec un empressement plein d'obligeance. Il a visité tous nos établissements scientifiques, littéraires, industriels, et partout il a fait preuve d'une instruction très variée et d'une curiosité intelligente.

Le journal auquel nous empruntons ces lignes ajoute que le Prince s'est montré vivement touché de la bienveillance avec laquelle le roi et la famille royale l'ont accueilli.

Avant-hier est parti de Harderwyk à Hellevoetsluis, un détachement de troupes de 140 hommes, sous le commandement du premier lieutenant Poolman, accompagné des lieutenans Harje et Heining et de l'officier de santé van der Elst. Ces troupes embarqueront pour Java, le 2 juin prochain, à bord du navire le *Duc Bernard de Saxe-Weimar*, commandé par le capitaine Huzewinkel.

Le 27 de ce mois est mort à Rotterdam à l'âge de 66 ans, M. François Prets, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, président du tribunal d'arrondissement et ancien membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Le Roi a nommé M. C. Roseboom lieutenant en second de la garde communale de La Haye.

On écrit de Bruxelles, 30 mai: M. le baron de Bentinck, qui vient remplacer à Bruxelles M. Röhssen, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas près le gouvernement belge, est descendu hier à l'Hôtel de Belle-Vue, venant de La Haye.

Le *Liverpool Journal* annonce que M. Forrester, officier de la police de Londres, était arrivé mardi dernier à Liverpool pour y arrêter un individu qui s'est enfui d'Amsterdam avec une somme de 40,000 florins. M. Forrester et le consul des Pays-Bas trouvèrent leur homme au moment qu'il allait partir pour l'Amérique, à bord du *Cambria*; ils voulurent procéder à son arrestation, quand M. Forrester, à son grand désappointement, vit qu'il lui manquait le mandat nécessaire

(he had no authority) et il dut voir partir le délinquant Brestol.

L'assemblée extraordinaire que les membres de la commission centrale pour la navigation du Rhin devaient tenir à Madrid le courant du mois dernier, n'a pas eu lieu jusqu'à présent. On assure d'une manière positive, écrit-on des bords de la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, sous la date du 2, que quelques états riverains, la Prusse et le duché de Bade, ont montré quelque hésitation à consentir à la pression ou à une réduction considérable des droits perçus sur le Rhin. Le refus de la Prusse est motivé, dit-on, par les conditions que cet état a entamées avec le gouvernement des Bas au nom du *Zollverein*.

L'affaire du mariage de la reine Isabelle semble entrer peu dans une phase nouvelle. On sait le peu de succès qu'auprès de la plupart des cours européennes la candidature prince Napoléon. La cour des Tuileries, après avoir avancé au roi de Naples paraît se réconcilier avec l'idée d'une alliance entre la jeune reine et son cousin le prince des Asturies, fils de don Carlos. Le *National* annonce en effet que le prince, après avoir hésité pendant si longtemps, s'est décidé à envoyer au cabinet des Tuileries son abdication en même temps qu'une demande de passeports pour son fils aîné qui se rendra en Espagne à titre de sujet de la reine Isabelle. On ne dit pas encore qu'elle a été la réponse du gouvernement français à de pareilles demandes, mais comme la terre paraît également désirer cette alliance, on ne doute pas maintenant qu'elle ne réussisse.

Un correspondant de Paris du *Times* écrit à ce sujet que le bruit d'une rupture entre la France et le Maroc n'est pas d'un refus de l'empereur de ratifier le traité de ses plénipotentiaires, mais peut-être d'une protestation gouvernementale anglaise contre les clauses commerciales. Aux termes de ces clauses, les produits français et marocains devaient être admis sans payer de droits dans le pays, tandis que les marchandises anglaises seraient restées soumises à l'entrée dans le Maroc.

Des correspondances de Washington assurent que les deux conseils de cabinet, tenus le 28 et le 29 avril, ont déclaré formelle du ministre des affaires étrangères Buchanan, que les Etats-Unis ne reculeraient pas d'un pouce dans l'affaire de l'Oregon, et que les paroles de M. Polk son discours d'inauguration, seraient maintenues dans leur signification et teneur, attendu que les titres des Etats à la possession du territoire de l'Oregon sont clairs et établis.

La *Gazette du Weser* publie une lettre qu'elle a reçue de Galveston (Texas), sous la date du 3 avril. Nous la reproduisons, sans en garantir l'authenticité:

« Les chargés d'affaires anglais et français du Texas, qui, après les dernières dépêches de la Jamaïque, se sont rendus ensemble chez M. Anson Jones, à Washington, sont de retour ici depuis hier. On a une manière positive, que leurs communs efforts de s'opposer à l'annexion du Texas, aux Etats-Unis, ont été couronnés de succès. Le Texas ne se séparera pas de l'Union. Peu de jours après le départ des diplomates anglais et français, le général Donatson les suivit à Washington, sans le contraire, par sa présence, les projets anglais. Mais, avant son arrivée, les négociations étaient déjà terminées, et les deux chargés d'affaires, le général Donatson, à leur retour, à douze lieues de Washington, ne l'aurait empêché d'arriver plus tôt. Les deux chargés d'affaires, une conférence, à Washington, avec le président Anson Jones et Houston, qui, comme on sait, est un adversaire de l'annexion. Le général Elliott, le chargé d'affaires anglais, a déclaré que l'Angleterre ne garantira l'indépendance du Texas et se chargera de sa dette, dans cette république républicaine à l'annexion aux Etats-Unis et assurera la portation des produits de manufactures anglaises sur le pied de plus favorisées. »

Les journaux du Mexique publient le mémoire de Cuevas, ministre des affaires étrangères, adressé au président relativement à l'annexion du Texas. Le ministre dit qu'il serait également difficile aux Mexicains, soit de faire la guerre aux Etats-Unis, soit de reconquérir le Texas, en conséquence que le meilleur parti à prendre est de reconnaître l'indépendance de ce pays, attendu qu'outrage sure pourrait avoir pour effet de l'empêcher de se joindre à l'union fédérale.

Séance de clôture des cortès. — Discours de la reine d'Espagne.

Nous trouvons dans l'*Heraldo* du 23 quelques détails sur la séance royale de clôture des cortès qui, à eu lieu le 22

peu ou d'un sommeil léger; j'ai entendu tes cris... poussés dans un rêve sans doute, et je suis venu.
— Mon oncle, dit-elle, c'est juste... j'ai eu peur... Ah! quelle leçon pour les veuves!... La nuit sera-t-elle encore longue?
— Regarde, Lavinia, les premiers rayons du jour sur tes pierrennes.
— Ouvrez, ouvrez, mon oncle, ouvrez mes fenêtres... faites entrer la lumière et la vie... Est-ce vous, mon oncle, qui allumez ces bougies, mon oncle?
— Oui, Lavinia; ta veilleuse était éteinte, quand je suis entré ici.
— C'est juste!... elle était, dit la jeune femme en fixant sur le mur des yeux hagards, et caressant avec sa main son front, comme pour y rassembler exactement tous ses souvenirs.
— Demain, tu auras un compagnon, Lavinia, dit l'oncle avec un ton facétieux; tu auras un mari jeune, un montagnard écossais qui n'a pas peur, lui, et qui te donnera son courage... Cela prouve que le métier d'une jeune femme, d'être veuve, est de se marier.
— C'est votre avis, mon oncle?
— Mais c'est la vie de tout le monde.
— Eh bien! mon oncle, ce n'est pas le mien.
— Alors, tu te marieras contre ton avis, Lavinia?
— Mon oncle, dit la jeune femme à demi levée, mon oncle, je suis veuve et j'en suis fière.
— Jusqu'à six heures du soir.
— Jusqu'à ma mort.
— Lavinia, dit l'oncle avec un ton de reproche, ma chère nièce, tu dors encore, ouvre donc tes yeux; tu continueras à rêver.
— Ah! vous croyez cela, mon oncle?... Non, vous verrez la suite, et vous ne serez plus.
— Elle dort! elle dort! les yeux ouverts; comme une somnambule.
— Voyez si je dors, mon oncle. Cette fleur que je tenez sur mon rideau est une rose blanche et sa voisine une azalée jaune.
— C'est vrai, ma nièce.
— Eh bien! il est ainsi vrai que je ne me marie pas.
— Tu pourrais le plaisanterie?
— Rien de plus sérieux, mon oncle... Laissez-moi seule quelques instants, quand le soleil sera levé. Allez faire vos préparatifs de départ, et je serai là.
De départ?

— Oui, mon oncle, de départ. Je m'explique clairement, quoique ma tête est un peu confuse.
— Et où vas-tu, chère nièce?
— Je vais chez vous, mon oncle.
— Seule?
— Non, avec vous et avec mes domestiques.
— Eh! que dira M. Macdougall, ton mari de co soir?
— Il dira ce qu'il voudra, cela m'est bien égal.
En ce moment, le soleil, ce brillant destructeur de fantômes, illumina les vitres et fit rayonner le sourire sur le visage de Lavinia.
— Mon oncle, dit la jeune veuve d'un ton résolu, en traversant le corridor, dites à ma femme de chambre de venir m'habiller tout de suite. Dans un quart d'heure vous serez prêt, n'est-ce pas? Je compte sur vous.
L'oncle fit une pantomime qui signifiait: Je ne comprends rien à tout ceci, mais je vais obéir à l'engouement.
La toilette du matin ne fut pas longue, car une demi-heure après cet entretien, Lavinia, sa femme de chambre, son vieux domestique et son oncle, entraient dans la maison de *Sea-Road*, où M. Goldrige connaît bientôt, dans un tête à tête, les secrets de la dernière nuit.
Cependant les ouvriers, conduits par l'intendant de Macdougall, entraient dans le jardin de la maison nuptiale, et s'envahissaient la terrasse pour la changer en vaste salle de bal. Ce travail s'accomplissait avec des précautions minutieuses, pour ne pas troubler le sommeil de Lavinia.
La maison était déjà déserte. Lavinia dormait tranquillement, dans la chambre de son oncle, à l'autre extrémité de Dublin; et ce bienheureux repos, sans être interrompu par des remords et sans craintes, dans le calme des heures matinales, était le baume qui soulageait les nerfs et le sang après les tortures de la dernière vision.
La salle de bal s'élevait comme par enchantement. Ses quatre faces, par imitation de l'architecture de *Grammar-School* à Birmingham, étaient de tous les côtés. Les étoffes de Perse, de Chine, de Bengale et de Dublin se croisaient partout, avec des nuances infinies, comme les brillants nanges que le soleil couchant éclairait à l'horizon du Coromandel. Les fleurs des tropiques se courbaient en arcades à toutes les issues; les girandoles d'argent se tordaient à tous les angles pour faire jaillir des gerbes mobiles de gaz; et rallumer le jour à l'appeler de la nuit.
Les passans, toujours curieux, franchissaient le seuil de la porte du jardin,

et suivaient les travaux avec une curiosité croissante. Bientôt, ils se précipitèrent ainsi pour donner quelques détails précises à leurs familles, et pour leur faire voir de l'œil les meilleures places du bal. Toutes les bougies furent allumées, et ce sera une fête superbe! Ce sera bien beau!
L'intendant de Macdougall envoyait à chaque instant des émissaires pour l'instruire des progrès de la salle de bal. Macdougall, qui avait vu toutes les rues de Dublin; il se multipliait à l'infini dans son bonheur à toutes les oreilles; il touchait encore la terre du bout de sa vieille habitude, mais il habitait le ciel.
Dublin, de son côté, bouillonnait d'agitation. Il semblait que mille de cette grande cité avait reçu sa lettre d'invitation à la fête. On faisait relâche. On voyait se pencher d'inquiétude, à tous les balcons, les femmes qui attendaient un collier, une lingère, une modiste. Les jeunes gens du commerce fermaient leurs comptoirs et se précipitaient vers *Lakeville-street* pour lancer à la poste les dernières lettres d'invitation. On se précipitait à faire leur toilette de bal en pleine liberté.
A l'heure convenue, le plus beau carrosse sorti des ateliers d'Edgar-Road, s'arrêta devant l'office matrimonial du district de *Sea-Road*, suivi de ses témoins, de ses parents, de ses amis, et de son valet, d'un pas triomphal, et monta lentement à l'heure légale.
— Le premier au rendez-vous! dit-il en entrant à l'heure.
— En pareil cas, le devoir de l'homme est de montrer de l'indépendance, et celui de la femme est de le dissimuler.
Le magistrat civil approuva cette sentence par un signe de tête.
On s'assit et on attendit M. Goldrige et mistress Lavinia.
Les yeux consultaient fréquemment la pendule de la salle.
— Les yeux consultaient fréquemment la pendule de la salle.
Macdougall se levait souvent, prenait une pose devant la porte, écoutait les bruits de l'escalier; puis, s'assurant qu'il n'y avait rien, en appuyant ses bras comme deux anses sur ses genoux, il regardait étonnant! ce n'est pas étonnant! une toilette de mariage est un ouvrage d'art.
Le magistrat civil lisait les annonces d'un journal, et les murmurait, entre lèvres et dents, des phrases dont de temps en temps le futur époux répondait par un sourire mêlé de comat.

introduite avec le cérémonial d'usage, S. M. s'est assise sur le trône, et le président du conseil, après lui avoir baisé la main, a lu le discours de clôture, qu'elle a lu à haute voix. Nous bornerons à extraire de ce document, espèce de sommaire des travaux de la session, les deux passages suivants, dont le premier a trait à la dévolution des biens du clergé, l'autre au règlement de la dette publique :

« Entre les nombreuses lois importantes qui ont obtenu votre approbation, il en est une qui a pour but soit l'accomplissement de traités solennels, soit l'abolition de diverses branches des services publics, je dois mentionner d'une manière toute spéciale la dotation provisoire du culte et du clergé, dont l'existence sera désormais convenablement assurée, et surtout la restitution (restitution) à l'église des biens non vendus; par ces mesures, vous avez donné la preuve d'un esprit réparateur tout en consacrant solennellement les intérêts et les droits créés à l'ombre protectrice des lois et qui, dans aucun cas et sous aucun prétexte, ne seront inquiétés. »

« Le gouvernement apprécie comme il convient l'importance de l'autorité que vous lui avez accordée pour le règlement de la dette publique : une matière si délicate, il ne se laissera guider que par les conseils de la justice. Il allégera, autant que possible, les charges qui pèsent sur l'état et que la bonne foi nous oblige à reconnaître, mais il s'abstiendra en même temps, de toute mesure susceptible de porter atteinte à l'honneur ou aux intérêts de la nation. »

Le discours prononcé, le président du conseil s'est approché du trône pour prendre ses ordres, qu'il a ensuite proclamés à haute voix de la manière suivante : S. M. déclare légalement constitués les cortès de 1844, conformément à la constitution de la monarchie.

Après s'être séparé, les sénateurs et les députés ont reçu chacun un exemplaire de la nouvelle constitution déjà promulguée, et ont lu le second paragraphe que nous avons cité, et qui est exempté par une espèce de profession de foi destinée à rassurer les propriétaires de biens nationaux. Le discours du trône ne contenait aucune allusion aux *Affaires de Rome*.

Nouvelles de France.

Paris, 29 mai.

La chambre des députés a terminé, dans sa séance d'avant-hier, la discussion générale du projet relatif aux crédits demandés pour l'Algérie.

Après avoir répondu aux reproches adressés au gouvernement par M. de Beaumont, le ministre de l'intérieur a déclaré ne pouvoir suspendre maintenant la discussion, que l'état des négociations pendantes exigeait de lui cette réserve, mais que quand l'occasion en serait venue, il donnerait la preuve que le gouvernement n'a aucun intérêt.

Après une interpellation de M. de Saint-Marc Girardin, M. le ministre de la guerre, a déclaré qu'il n'acceptait pas les termes dont s'est servi la commission, et qui pourraient faire croire que l'expédition contre la Kabylie n'aurait lieu, si le gouvernement prétend rester à cet égard dans son droit.

En séance d'hier, le projet de loi sur les crédits supplémentaires pour l'Algérie, a été adopté dans son ensemble par 39 voix contre 39.

Après la discussion a ensuite commencé dans la même chambre le projet de loi relatif au régime des esclaves, dans les colonies françaises, projet adopté par la chambre des pairs.

La chambre des pairs a commencé la discussion du projet de loi sur le remboursement ou la conversion des rentes 5 p. c. et des finances a pris la parole pour faire remarquer que le projet de loi n'émanait pas du gouvernement et tiendrait à l'avenir; il persiste à croire qu'il n'y a pas lieu de saisir les chambres de la mesure de remboursement ou de conversion.

La nomination de M. de Barante à l'ambassade de Rome, en remplacement de M. le comte de Latour-Maubourg, paraît certaine. La nouvelle en a été donnée au nonce du pape à Paris, qui l'a transmise au gouvernement romain. M. de Barante partira pour l'Italie aussitôt que M. Guizot aura repris ses fonctions.

Il paraît certain que les chambres législatives avant de se réunir, seront saisies indirectement, par une demande de crédit, pour l'accomplissement des conventions appelées à remplacer, au moins en partie, les conventions de 1831-1833, relatives à l'Algérie.

M. Albert de Broglie est arrivé à Paris le 27, venant de Rome. Il a apporté la nouvelle de la conclusion du traité relatif à la répression de la traite des noirs. M. le duc de Broglie sera de retour vendredi; il apporte avec lui le texte de la convention nouvelle, dont on connaît les bases principales.

Le gouvernement a reçu hier des dépêches importantes de Rome, qui ont donné lieu à la réunion d'un conseil de ministres présidé par M. Guizot y assistait.

Notre illustre ami, M. le vicomte de Chateaubriand, est maintenant en route pour Venise où M. le comte de Chambord doit aller se réunir avec Mme la duchesse de Berri.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 29 mai.

La Gazette de Londres publie aujourd'hui le rapport du général Napier sur la brillante expédition qu'il vient de mener contre les brigands des montagnes de la rive droite de l'Inde. Cette campagne, qui a duré cinquante-deux jours, a abouti à la destruction complète des tribus pillardes qui jetaient l'épouvante et la terreur dans les tribus paisibles soumises à la domination anglaise de l'Inde, et qui étaient parvenues à une puissance britannique; elle a eu outre donné un nouveau poids à l'autorité anglaise dans ces contrées de l'Inde, où l'on craignait que les armes britanniques osaient aller dans leurs repaires presque inaccessibles des tribus guerrières de l'Indoustan. L'armée expéditionnaire comptait que 4,861 hommes de toutes armes.

Le rapport du jour que publie le gouverneur-général pour l'Inde, exprime ainsi à l'égard de sir Ch. Napier et de ses officiers, une grande confiance, une habileté consommée et une grande prudence; et de la part des troupes, la plus grande bravoure, et de la part des troupes, la plus grande endurance des fatigues et les privations auxquelles elles ont été exposées. Le général et ses troupes ont déployé une énergie toute particulière.

— Une députation des évêques catholiques d'Irlande ayant à sa tête les trois archevêques, s'est rendue samedi auprès du vice-roi à Dublin pour lui présenter l'adresse adoptée dans la dernière réunion des prélats au sujet du projet du gouvernement sur l'enseignement universitaire. Le lord-lieutenant a très-bien accueilli la députation et promis de transmettre sans tarder le mémoire à Londres. Il pense que le gouvernement anglais ne fera aucune difficulté d'apporter au projet primitif les modifications réclamées en vue de l'enseignement et du contrôle religieux et moral des élèves catholiques; mais il ne croit pas que le ministère consente à confier à une commission le droit de nommer aux fonctions de professeurs des sciences physiques, philosophiques et théologiques.

— Dans la dernière assemblée hebdomadaire de l'association du rappel, M. O'Connell s'est également prononcé contre le bill relatif à l'enseignement académique, par les mêmes motifs qui ont fait repousser la mesure par la réunion des évêques, c'est-à-dire l'absence de dispositions propres à assurer l'instruction morale et religieuse des élèves catholiques.

Nouvelles et faits divers.

On écrit de Christiania, le 9 mai, à la *Gazette d'Augsbourg* : La discussion sur la liberté religieuse s'est terminée dans la première division du Storting. Il a été résolu qu'on accorderait l'exercice libre et public du culte à toutes les sectes chrétiennes. L'éducation religieuse des enfants, nés de mariages mixtes, sera laissée au choix des parents. Les luthériens seuls seront admis aux emplois publics. On sait que le culte luthérien est la religion de l'état en Norvège. Le reste de la population se divise en catholiques, calvinistes, épiscopaux et quakers.

— Il se confirme que MM. d'Izstein et Hecker, membres de l'opposition badoise, ont été expulsés de Berlin. On ne connaît pas encore les motifs qui ont pu décider le gouvernement prussien à recourir à cette mesure. Les deux députés sont arrivés le 25 mai à Leipzig, où le bruit de leur expulsion s'est bientôt répandu. A leur départ, ils ont été salués par les acclamations de la foule. Nul doute que cet événement ne défraie longtemps la polémique de la presse allemande.

— Plusieurs journaux allemands ont annoncé que M. Rossi, envoyé de France, n'avait été admis à négocier que par écrit avec le cour pontificale. C'est une erreur, dit la *Gazette Universelle Allemande*. Non seulement M. de Rossi se rend tous les matins à l'audience fixée par M. le cardinal Lambruschini pour la réception des membres du corps diplomatique, mais en outre il négocie en particulier avec le cardinal.

— L'Ami de la Constitution (feuille suisse) prétend que le bruit s'étant répandu à Lucerne qu'une tentative serait faite pour délivrer le docteur Steiger, le gouvernement a donné ordre de le transférer dans un des cachots de sa prison actuelle situé à plus de cinquante pieds sous terre.

Il paraît que c'est à l'Autriche que les autorités lucernoises s'étaient adressées pour faire renfermer le docteur Steiger dans une forteresse, et que M. de Metternich a dédaigneusement refusé de se prêter à cet arrangement.

— On écrit de la frontière de Turquie, 12 mai, au *Journal de Mannheim* : Suivant des nouvelles que nous recevons de Larissa, 5000 Kléphytes grecs (le nombre est sans doute exagéré) avaient franchi la frontière turque et s'étaient répandus sur tout le pays pour le pillage. Le séraskier avait marché contre eux à la tête de 8 à 10 mille hommes.

— On écrit d'Athènes, le 10 mai : Derben Aga Hadji Hussein de Roumélie a eu une entrevue sur la frontière avec Constantin Doukas, gouverneur de Larna, afin d'échanger les assurances d'une entente cordiale entre les deux nations voisines. Notre gouverneur ayant visité les postes de la frontière, Hadji Hussein a visité de même nos casernes limitrophes. On s'est quitté avec des promesses d'une constante amitié.

— On écrit de St-Petersbourg, 13 mai : Parmi les étrangers illustres qui doivent visiter notre pays pour les manœuvres du mois de juillet, on cite d'une manière assez positive S. A. R. le prince Albert, époux de S. M. la reine d'Angleterre.

— On écrit de Paris 29 mai : Le froid a cessé à peine depuis trois jours, et déjà nous en sommes aux orages et à la grêle. Aujourd'hui, un orage des plus violents, accompagné d'un roulement de tonnerre presque continu, a éclaté sur Paris de trois à quatre heures. Les grelons étaient de la grosseur d'un pois chiche.

A la chambre des députés, le bruit de la grêle tombant sur le vitrage a forcé l'orateur qui était à la tribune de s'interrompre un instant. L'obscurité était si grande qu'il aurait fallu allumer les lustres si l'orage avait continué. La moitié de la chambre s'est levée pour aller voir, à travers les croisées de la salle des conférences, tomber la grêle et couler l'eau.

— On lit dans le *Standard* du 26 mai : Mardi dernier, entre deux et trois heures, le duc de Wellington se promenait à pied dans Park-Lane. Il voulait traverser la chaussée en même temps qu'une grosse voiture; mais une autre voiture, lancée au grand galop, vint derrière lui et dans la direction qu'il suivait. L'espace laissé entre les deux véhicules était si étroit, que le duc, qui s'y trouvait renfermé, fut violemment frappé à l'épaule. S'il eût été renversé, il eût été écrasé. C'est à raison de ces faits que samedi le duc de Wellington et le conducteur de la voiture qui parcourait si vite le terrain comparaisaient devant le tribunal de police de Marlborough-street. Le duc a fait sa déposition, et a dit que ce n'était pas pour le coup violent qu'il avait reçu à l'épaule que le conducteur devait être puni, mais pour l'insouciance que cet homme a montrée en ne lui faisant pas de s'arrêter, et que, du reste, il est défendu de courir si vite dans les rues. Le voiturier a été condamné à une amende de 4 liv. sterl. (48 fl.) ou un mois d'emprisonnement.

— La reine d'Angleterre vient de commander un surtout de table pour dessert de la plus belle porcelaine pour en faire présent à l'empereur de Russie. Ce service est pour 60 personnes; au centre de chaque assiette et de chaque plat sont placées les insignes de l'ordre de St-André en émail, les bords de chaque

pièce du service sont également émaillés de bordures bleues avec les étoiles de St-Anne, de St-Alexandre Obenski, de St-Waldimir, de St-Stanislas et de l'Aigle blanc de Pologne.

— Samedi dernier a été plaidée au tribunal civil de Bruxelles, une cause qui offre des détails très-curieux : En 1811 un capitaine de l'armée française épousa une jeune personne de Namur; après quelques mois de mariage, le capitaine fut informé que sa femme était encore engagée dans les liens d'un mariage antérieur avec un individu qui subsistait un peine infamante dans la prison de Vilvorde. Une séparation de fait eut lieu aussitôt et la jeune épouse quitta le pays. Le capitaine s'adressa au tribunal de Namur pour faire annuler son mariage et un jugement par défaut en prononça la nullité.

Quelque temps après, le capitaine convola en secondes noces et vint s'établir à Anvers, où il vivait tranquillement. Mais, en 1826, sa première femme reparut à l'horizon. A cette époque le terme de la prescription pour les poursuites en bigamie était écoulé. Elle voulut rentrer dans le domicile conjugal, son mari refusa; la bigame s'adressa à la justice; le tribunal d'Anvers maintint le jugement par défaut qui avait prononcé la nullité du mariage; mais la cour d'appel déclara que ce jugement était périmé et maintint aussi la qualité d'épouse légitime de la première femme. Voilà donc le capitaine à la tête de deux épouses, légitimes. Las de plaider, il consentit pendant quelque temps à les recevoir toutes les deux dans son domicile. Bientôt la guerre éclata entre les deux épouses, l'une d'elles, la bigame, consentit à se retirer moyennant une pension viagère. Au bout de quelque temps, elle vendit à des tiers le titre de cette pension, mais son mari, étant parvenu à le savoir, en suspendit le paiement. Aujourd'hui l'acquéreur de cette pension en réclame le paiement, et le tribunal doit décider si cette vente n'est pas nulle comme ayant été faite sans autorisation maritale.

— On vient d'arrêter à l'administration des Postes de Paris un employé prévenu de nombreuses soustractions d'effets de commerce. Cet employé, surnuméraire, est âgé de 21 ans, et fils d'un notaire. Il faisait des dépenses considérables et entretenait avec beaucoup de prodigalité une maîtresse. Il avait un compte ouvert chez un bijoutier de Paris. Quand il se trompait en prenant des lettres contenant des valeurs dont il ne pouvait faire usage sans se compromettre, il les brûlait. C'est ainsi qu'il dit avoir anéanti, il y a peu de temps, pour 110,000 fr. de valeurs adressées à la maison Rothschild. Ses aveux ont fait connaître un complice, un jeune étudiant en droit, fils d'un bâtonnier de l'ordre des avocats. Ce jeune homme menait aussi une vie princière, et entretenait des relations avec une femme dont le nom obtient un certain retentissement parmi les jeunes habitués des bals champêtres, prenant la qualité d'artiste équestre, et connue sous le nom de la reine Pomaré.

— On écrit de Bonn (Prusse), le 22 mai : On a trouvé parmi les papiers de feu Auguste-Guillaume de Schlegel un volumineux manuscrit autographe en français de cet illustre savant, ayant pour titre : *Mon œuvre posthume*.

Cet ouvrage est en quelque sorte une histoire des littératures des divers pays de l'Europe depuis 1780, et a principalement pour but de montrer la grande influence que la révolution française a exercée sur ces littératures. On en annonce la prochaine publication à la librairie de Brockhaus, à Leipzig; elles formeront environ dix volumes in-8°.

— On écrit d'Aschaffenburg, 24 mai : Hier, à sept heures trois quarts du soir, un bateau portant 900 pèlerins a passé sous notre pont du Mein, se rendant à Waldmurn. Les valets du batelier Brand de Miltenberg, à qui appartient ce bateau, n'avaient pas assez calé le mât; il effleura les pierres du pont, l'une d'elles sortit de sa place et tomba; heureusement que ce fut sur le pont. Cris et confusion générale; beaucoup de gens se précipitèrent dans l'eau et furent sauvés par d'autres, qui étaient accourus; une fille de 19 ans, venue des environs de Limbourg, eut le malheur, en sautant sur la rive, de se blesser le genou contre une pierre; il arriva aussitôt un médecin, et elle fut transportée à l'hôpital.

— Une catastrophe épouvantable a jeté la désolation dans les environs de Bogota (Nouvelle-Grenade). Le 19 février dernier une énorme avalanche de neige et de terre s'est détachée de la montagne de Paramo de Ruiz et s'est abattue sur la plaine de Maraquita, qui s'étend entre la Sabandija et la Lagunilla, engloutissant sur son passage, les plantations, les maisons, les habitants et les troupeaux, tout ce qui se trouvait enfin dans la plaine. Le nombre exact des personnes qui ont péri n'est pas encore connu, mais on croit qu'il s'élève à au moins mille victimes. Le journal qui rapporte cette horrible catastrophe, n'a pas un mot de regret pour les victimes, mais il déplore avec amertume la belle récolte de tabac qui se trouve perdue, la plupart des malheureux qui ont péri étant de grands producteurs de cette denrée.

VARIÉTÉS.

Du rôle de la diplomatie européenne dans la question des frontières turco-grecques. (Suite. — Voir le journal d'hier.)

Répondant à ces objections au nom du cabinet, le *Moniteur grec* reconnaît qu'en effet il n'existe à cette heure aucun héritier présomptif réunissant toutes les qualités voulues par la charte de 1843; mais il prétend que cette même charte a prévu tous les cas imaginables, et même celui d'une vacance momentanée du trône, qu'en conséquence il n'y a rien à craindre pour l'avenir du pouvoir grec. Quand on voit l'organe même de la cour obligé de descendre jusqu'à ces concessions, on demeure convaincu que la dynastie, comme l'état, ne peuvent se consolider qu'en obéissant à toutes les exigences nationales, dont la plus impérieuse est l'agrandissement du pays, par l'adjonction des provinces d'Épire, de Thessalie et de Macédoine. Aussi la Porte s'est-elle lassée des protestations amicales du cabinet grec, qui ne modifiaient en rien sa conduite réelle; pour faire éclater sa colère, elle a saisi l'occasion que venaient de lui offrir les pachas roméiotes en s'emparant de plusieurs émirs de la Grèce qui parcouraient les villages et enrôlaient des volontaires pour la prochaine campagne des Hellènes contre le croissant. Sous prétexte que des doublures des habits

de ces conjurés se sont trouvés remplis de proclamations et d'articles de journaux imprimés à Athènes, la Porte a interdit absolument l'entrée dans ses états de toute feuille publiée en Grèce. Jusqu'ici, la Porte était dans son droit; mais, se sentant impuissante à maintenir long-temps par ses propres forces l'oppression de ses provinces grecques, elle s'est adressée aux états protecteurs par une note où elle prétend démasquer toutes les intrigues du cabinet d'Athènes. Cette nouvelle note de la Turquie, relative à son intégrité, obtiendra-t-elle en Occident plus de faveur que la dépêche de M. de Metternich? Nous espérons que non. En effet, après avoir jeté feu et flamme en faveur de la Porte outragée, après avoir menacé plus d'une fois la Grèce, si elle ne changeait pas de politique, d'exiger d'elle le paiement entier de sa dette avec intérêt et capital, rompant ainsi la convention de 1844, par laquelle la France et l'Angleterre accordent pour la liquidation de l'emprunt grec un sursis de cinq ans; après tant de démonstrations hostiles, l'implacable Angleterre elle-même a fini par s'adoucir, c'est-à-dire qu'elle trouve enfin son intérêt à ne plus répudier comme autrefois les plans des patriotes helléniques.

Ce qui fait surtout incliner l'Angleterre en faveur des Grecs, c'est de voir avec quelle obstination la Russie et l'Autriche défendent le système de l'intégrité de l'empire ottoman. L'empereur en effet ne dissimule pas son aversion pour la Grèce; en 1843, son ambassadeur, M. Katakazi, avait dû la manifester à plusieurs reprises. Ainsi, le jour de la fête du roi, il avait brusquement quitté Athènes, lui qui, comme doyen d'âge, était chargé de porter les félicitations au palais à la tête du corps diplomatique. Ce fut surtout après la révolution de septembre que Nicolas, espérant voir l'anarchie saisir l'Hellade, ne cachait plus ses sentiments secrets, et offrit sans détour au sultan contre les turbulences helléniques tous les secours dont il pourrait avoir besoin. Enfin, remarquant un peu tard qu'au lieu de l'anarchie la révolution de septembre amenait l'ordre et initiait l'Hellade à une vie toute nouvelle, Nicolas se résigna à laisser le comte Nesselrode écrire au cabinet d'Athènes une lettre (1) où est annoncée la pleine adhésion de la Russie aux conventions constitutionnelles conclues entre le peuple grec et son roi; mais en même temps la lettre stipulait, comme condition absolue de la bienveillance du tsar, que le peuple grec renoncerait à tout projet d'agrandissement, qu'il cesserait toute espèce de propagande dans les provinces turques, et ne songerait plus à franchir les frontières fixées par la triple alliance. Cette dépêche ajoute: «Les délimitations solennellement consacrées par le traité qui garantit l'inviolabilité de l'Hellade ont été de nouveau reconnues par un protocole récent. Sur ce point essentiel de l'intégrité de l'empire ottoman, la cour russe est d'accord avec les cours de Londres et des Tuileries. En vertu de cette résolution commune des trois cours protectrices, la Grèce doit comprendre quelle impression a produite sur Sa Majesté impériale la nouvelle que les sociétés secrètes helléniques redoublant d'activité pour insurger la Thessalie, la Macédoine et l'Épire, et qu'elles préparent leurs soldats, leurs armes, leurs munitions, sans que le gouvernement grec fasse rien pour les entraver. Si quelque chose au monde peut mettre en péril la sécurité et l'indépendance des Grecs, c'est assurément la mise en œuvre de pareils projets.

A cette dépêche plus menaçante qu'amiable en succédèrent plusieurs autres, où Nicolas tâche de gagner le roi Othon par des flatteries sur sa conduite généreuse durant le mouvement de septembre, en même temps qu'il encense d'une manière très-peu autochratique Coletti et tout le ministère; l'assurant que l'état nouveau de la Grèce a toutes les sympathies personnelles du tsar, et que le cabinet d'Athènes peut compter sur son concours le plus sincère et le plus empressé. Ces protestations avaient pour unique but de rendre à la Russie son influence perdue, et de continuer à duper l'Angleterre et la France, en obtenant leur adhésion, ainsi que celle de Coletti, au maintien en Orient d'un statu quo déshonorant et ruineux pour toute l'Europe.

Heureusement l'opinion publique fait peu à peu justice de cette grande déception appelée le maintien de l'intégrité ottomane; on commence à comprendre que le meilleur moyen de maintenir l'empire turc fort et indépendant est de le débarrasser des provinces étrangères à sa race, qui, continuellement révoltées, absorbent son activité et dévorent sa jeune ardeur dans des guerres stériles. De plus en plus le progrès social des races grecs porte la diplomatie à admettre enfin dans son principe cette distinction, que l'intégrité politique de l'empire ottoman ne peut plus être maintenue qu'aux dépens de son intégrité territoriale. Cette conviction, qui se répand surtout en France, n'est pas sans doute étrangère aux efforts que paraît tenter en ce moment notre cabinet pour opérer au sujet de la Grèce une combinaison de l'action française avec l'action britannique. La France sent bien qu'elle est au fond la seule puissance qui n'ait pas d'intérêt contraire à l'agrandissement des Grecs. Il est en outre incontestable que la seule neutralité de la France, refusant de coopérer à des mesures oppressives contre les chrétiens d'Orient, deviendrait d'un poids incalculable pour l'émancipation des races grecs; mais dans son affaiblissement actuel, notre cabinet sent aussi qu'il ne peut agir tout seul en faveur des Hellènes.

Le refroidissement qui vient de survenir entre l'Angleterre et le divan sera-t-il une excellente occasion pour notre gouvernement de relever son influence parmi les Orientaux, non pas en se rapprochant de la Porte impuissante, mais en profitant des dispositions nouvelles de l'Angleterre pour rendre, d'accord avec elle et en dépit de la Russie, ses véritables frontières au royaume hellénique. Si les deux grandes puissances d'Occident étaient une fois bien d'accord sur ce point, la Russie elle-même ne pourrait se refuser à de nouvelles conférences, et la Turquie accepterait, assurément sans résistance, un remaniement du système d'intégrité de son empire, que pourrait suivre enfin une alliance solide entre elle et la Grèce.

Pour briser l'entente obstinée de la Russie et de l'Autriche dans la question d'Orient, il semble en effet que le meilleur remède serait une combinaison anglo-française à Athènes. Voilà pourquoi M. Guizot a toujours poussé Coletti à se réconcilier avec le protégé de l'Angleterre, Mavrocordat; voilà pourquoi le cabinet français a fait blâmer sévèrement par ses organes le paragraphe de l'adresse du congrès relatif à l'ex-ministre. En-

fin, si une réunion des colettistes et des mavrocordatistes était aussi impossible que de loin elle le paraît, verrait-on le journal le plus spirituel et le plus indépendant d'Athènes, le *Ενωσις* (l'Union), pousser de toutes ses forces à cette combinaison? L'Angleterre paralyse le peuple grec par la crainte qu'elle a de le voir lui disputer bientôt le commerce des côtes orientales de la Méditerranée; mais, comme le dit très bien M. Duvergier de Hauranne, «à cette crainte il y a un contre-poids: c'est celle de voir la Grèce absorbée par la Russie. Un jour viendra peut-être où cette dernière crainte l'emportera sur l'autre; où ce dernier danger paraîtra plus grave que le premier. Ce jour-là, rien n'empêchera la France d'agir de concert avec l'Angleterre, et la Grèce en profitera.» Qui sait si cette noble espérance n'approche pas de la réalisation?

Gardons-nous de confondre avec les intrigues de l'Angleterre l'agitation des patriotes hellènes. L'Angleterre peut trouver son avantage à faire croire en Europe que c'est elle qui sonde et qui dirige tous les complots insurrectionnels de l'Hellade et des provinces grecques de Turquie. Quant à ces dernières provinces, le fait est dénué de tout fondement, et d'ailleurs, fût-il vrai, ce serait une duperie de la part de la France de condamner ces projets d'affranchissement par le motif que l'Angleterre y est mêlée. Une telle conduite nous enlèverait infailliblement tout le crédit que nous avons su obtenir en Grèce. Non, la France n'a rien à craindre de ce que plusieurs de ses journaux appellent l'excitation fébrile des provinces grecques de Turquie à la voix des mavrocordatistes soldés par l'anglais. Si cette excitation atteignait son but, qui est l'agrandissement de l'Hellade, nous y gagnerions certes plus que la Grande-Bretagne, et notre influence en Orient ne manquerait pas de recevoir d'une telle révolution une impulsion nouvelle. Le plus grand obstacle à cette heureuse modification du statu quo de la Turquie paraît se trouver dans les convictions personnelles de l'ambassadeur britannique à Athènes, sir Edm. Lyons. Aussi les événements qui se préparent feront-ils peser sur cet homme d'Etat une responsabilité immense.

(La suite à demain.)



VENTE EXTRAORDINAIRE,

50 pCt. AU-DESSOUS DU PRIX DE FABRIQUE,

A LA HAYE, rue dite Korte Pooten, n.º 179,
Heerenstraat, n.º 366,

d'une très-forte partie de Manufactures, Soieries, Articles de Mode & Châles pour la Saison, qui nous sont commissionnés pour les réaliser au plus tôt possible par plusieurs des meilleures fabriques Françaises, à cause du mauvais débit que ces articles ont éprouvé par suite du temps rude que nous avons eu jusqu'à présent, ce qui fait considérer l'époque de la vente des articles d'être comme terminée dans les fabriques.

Ces marchandises consistent en :

Indiennes Françaises. de fl. — 9¹/₂ ct. et plus cher.
5/4 Jaconets imprimés. » — 15¹/₂ ct. à 24 ct.
5/4 Batistes et argandis. » — 29 ct. et plus cher.
5/4 Poils de Chèvre. » — 26 » »
6/4 Orbances. » — 32¹/₂ » »
6/4 Parisiennes. » — 27¹/₂ » »
Mousselines de laine, Crépes, Barèges, etc. » — 15 » »
Balzorines, la robe. » 5.00 et plus cher.
Un énorme assortiment de Soieries de Lyon en tous genres, dans lequel se trouvent.
Des gros de Naples rayés et quadrillés. de fl. — 50 ct. et plus cher.
Idem idem brochés et unis. » — 60 » »
Idem idem moirés, unis et Pékin. » 1.00 » »
5/4 Poulx de soie uni en noir et couleurs. » 1.50 » »
Le grand assortiment, aux prix les plus modérés, des Châles longs et carrés, et Echarpes, se compose de

(NON PLUS ULTRA)

Châles longs, 5 aunes de longueur et 8¹/₂ aunes de largeur. de fl. 21 75 ct. et plus cher.
Echarpes cachemire. » 3.25 » »
12/4 Châles d'été. » 2.75 » »
12/4 Châles et écharpes barèges. » 2.50 » »
10/4 et 12/4 Châles en laine. » 2.00 » »
12/4 Châles tapis. » 4.50 » »
Mouchoirs, jaconets brodés. » 0.30 » »
Couvertures de table en toutes grandeurs. » 1.00 » »
Parasols en soie. » 1.00 » »
Parapluies de soie. » 2.50 » »
Idem en coton. » 0.90 » »
Véritables foulards des Indes. » 0.80 » »
Gants de Paris glacés. » 0.30 » »
Un grand assortiment de cotonnades blanches.

Ainsi qu'un fort assortiment des plus grandes nouveautés pour Robes, Gants en tout genres, tels qu'en soie, demi soie, glacés, Fil d'Écosse, coton, etc., etc.
Pour Messieurs : Gillets, Robes de Chambre, Echarpes, Cravattes, etc., à moitié du prix ordinaire.
En toutes ces marchandises il s'en trouve des moindres aux meilleures qualités.

La vente se fait journellement depuis le matin 10 jusqu'à 6 heures; pour les achats en quantités, sur lesquelles l'on accordera encore un rabais, l'on est prié de s'adresser, de 8 à 10 heures du matin.

Oberwarth Frères & Co.,
Commissionnaires à Paris, rue Saintonge, 19,
Rotterdam, Grand Marché.

GRAND HOTEL DES BAINS

Schéveningue.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer que pendant toute la Saison d'Été il y aura Table d'Hôte, tous les DIMANCHES à 4 heures, et grande harmonie de la musique du corps des grenadiers, sous la direction de M. Dunkler.

SWITZAR Frères.

SOCIÉTÉ DE PAQUEBOTS A VAPEUR

ENTRE

le Havre et la Hollande.

Le steamer *Hambourg*, capitaine MARESSAL, partira de Rotterdam, le matin de mercredi 4 juin prochain.
S'adresser à M. Smith & Co., Boompjes, A 170, à Rotterdam.



NAVIGATION DES PYROSCAPHES

ENTRE

Amsterdam et Hambourg

en correspondance directe avec les Pyroscaphes allant de Lubeck, Pétersbourg, et vice versa.
Le service se fait par les deux grands bateaux *Willem de Beurs van Amsterdam*.

DÉPARTS :

d'Amsterdam, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 }
de Hambourg, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 } de chaque mois

S'adresser au bureau de la Compagnie des Bateaux à Vapeur d'Amsterdam, Buitenkant, N.º 38.

GUÉRISONS DE DIFFORMITÉS

INSTITUT MÉDICAL ORTHOPÉDIQUE ET CLASSIQUE
JEUNES PERSONNES.

Pour le traitement des déviations du corps sans lits mécaniques, quilles. Glacis Waterloo 39, rue de la Bergerie, 148, à BRUXELLES.
Cet Institut offre pour garantie, de nombreuses et authentiques guérisons; traitement simple et laissant toute liberté aux Demeurés soumettent. Régime alimentaire sain et très-confortable, Éducation que très-complète, le traitement n'y apportant jamais d'obstacle. Les Demeurés dont la croissance est irrégulière, languit, ou voudraient consolider leur santé par un Régime Médical Spécial. Exercices Gymnastiques essentiellement appropriés à leur condition. Prix de la Pension est réglé de gré à gré. — Il y a des appartements pour les Mères qui voudraient rester avec leurs enfants, ou les accompagner par une Personne de leur choix.

Cours des Fonds Publics

Bourse d'Amsterdam du 30 Mai.

	Int.	COUS 29 mai.	OUVERTURE
Dette active.	2 1/2	64 1/2	64
Dito dito.	3	—	77 1/2
Dito en liquidation.	3	—	—
Dito dito.	4	—	100
Dito des Indes.	4	—	99 1/2
Syndicat.	4 1/2	—	100
Dito.	3 1/2	—	93 1/2
Société de Commerce.	4 1/2	—	158 1/2
Act. du lac de Harlem.	5	—	—
Chemin de fer du Rhin.	4 1/2	—	111
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	122
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 5	—	—	106 1/2
Dito dito 1828 & 1829 5	—	—	107 1/2
Inscript. au Grand Livre.	6	—	—
Certificats au dito.	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	—	—	100
Emprunt de 1840.	4	—	93 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp. 4	—	—	93 1/2
Passive.	5	—	7 1/2
Dette différée à Paris.	—	—	—
Besferred.	—	—	—
Espagne.	—	—	—
Ardoin.	5	—	28 1/2
Dito.	3	—	42 1/2
Coupons Ardoins.	—	—	28 1/2
Obligations Goll. & Comp. 5	—	—	106 1/2
Dito métalliques.	6	—	118 1/2
Dito dito.	2 1/2	—	—
Inscriptions au Grand-Livre 3	—	—	—
France.	—	—	—
Pologne.	—	—	—
Actions 1836.	—	—	—
Emprunt à Londres 1839.	—	—	—
Bresil.	—	—	—
Id. id. 1843.	—	—	—
Portugal.	—	—	—
Obligations à Londres.	8 1/2	—	67 1/2

Bourse de Paris du 30 Mai.

	Int.	COUS 29 mai.	OUVERTURE
France.	—	—	—
Cinq pour cent.	—	—	128 1/2
Trois pour cent.	—	—	95 1/2
Emprunt Ardoin.	—	—	39 1/2
Espagne.	—	—	—
Anc. différée.	—	—	—
Nouv. dito.	—	—	—
Passive.	—	—	7 1/2
Naples.	—	—	—
Certificats Falconet.	2 1/2	—	—
Pays-Bas.	—	—	—
Dette active.	2 1/2	—	—
Belgique.	—	—	—
Dito.	—	—	—
Banque belge.	—	—	—
États-Unis.	—	—	—
Obligations de la Banque.	—	—	—

Bourse d'Anvers du 30 Mai.

Métalliques, 5 1/2 % a. — Naples, 5 1/2 % a. — Ardons, 5 1/2 % a. — Lots de 264 te différée ancien, a. — Passive, 5 1/2 % a. — Lots de 264 après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. sans variation.
Bourse de Londres du 28 Mai.
3 1/2 % Cons. 99 1/2, — 2 1/2 % Holl., 68 1/2, — 4 1/2 % 58 1/2, — 29 1/2, — 3 1/2 % 41 1/2, — Portug. 86, 67, — Russes 118 1/2, 119 1/2.
Bourse de Vienne du 24 Mai.
Métalliques, 5 1/2 % 113 1/2, — Dito, 4 1/2 % a. — Dito, 3 1/2 % de fl. 500, 157 1/2, — Lots de fl. 250, 133 1/2, — Actions de la Banque.

Période d'Été

CHEMINS DE FER HOLLANDAIS ET BELGES
Heures de départ et d'arrivée de La Haye à Amsterdam par Amsterdam et Utrecht.

Départ DE LA HAYE	Départ DE HARLEM	Arrivée A AMSTERD.	Départ D'AMSTERD.	Départ D'UTRECHT.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 00	8 33	9 3	6 45	7 55
9 45	11 17	11 47	10 15	11 25
12 45	2 3	2 30	4 40	5 48
4 15	5 48	6 18	7 30	8 38
7 45	9 17	9 47	—	—

Heures de départ et d'arrivée d'Arnhem à La Haye par Utrecht et Amsterdam.

Départ D'ARNHEM.	Départ D'UTRECHT.	Arrivée D'AMSTERD.	Départ D'AMSTERD.	Départ DE HARLEM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	7 15	7 55
6 15	7 50	9 02	10 00	10 50
—	—	—	1 00	1 50
11 15	12 56	1 56	4 30	5 20
4 20	6 00	7 00	8 00	8 50
—	9 00	10 6	—	—

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, N.º 257.

(1) Cette lettre a été publiée en allemand dans le Journal de Francfort de juillet 1844.